



**COMMISSION LOCALE SUR L'EAU
DU SAGE ORB LIBRON
SEANCE DU 15 DECEMBRE 2016**

L'an deux mille Seize, le 15 décembre.

La Commission Locale sur l'Eau du SAGE Orb Libron, dument convoquée au Domaine de Bayssan à BEZIERS, sous la présidence de Monsieur Jean Noel BADENAS.

Nombre de membre de la CLE : 54

Date de convocation : 28 novembre 2016

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	COLLEGE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	COLLEGE
F BRUTUS	*	ELU	T.ROQUES		ELU
JL. BERGEON		ELU	P.POLARD	*	ELU
D.ROQUE	*	ELU	C.MARTINEZ	*	ELU
M.PASSIEUX	*	ELU	T.GARCIA		ELU
P. VIDAL	*	ELU	S.CASTAN		ELU
C.REBOUL	*	ELU	S.NOQUES	*	USAGERS
Y. PELLET	*	ELU	JG.AMAT	*	USAGERS
C. LABORIE		ELU	JP.PELAGATTI	*	USAGERS
S.LACOUICHE	*	ELU	A.LUPIA	*	USAGERS
F.BARSSE	*	ELU	F.MARTINEZ	*	USAGERS
B.BOSC	*	ELU	MR GROIZELEAU		USAGERS
R.SENAL	*	ELU	E.BELLUAU	*	USAGERS
L.ZENON		ELU	M. PITMAN		USAGERS
D.GALTIER		ELU	H. DAUDOEUF	*	USAGERS
R.GELY	*	ELU	F.BOUSQUET	*	USAGERS
G.NOQUES	*	ELU	J.BATTLE		USAGERS
C.NEUMANN		ELU	K.SCHULTER	*	USAGERS
J.ARCAS	*	ELU	M.LATORRE	*	USAGERS
JN BADENAS	*	ELU	JJ.THIEBAUT		USAGERS
JY LE BOZEC	*	ELU	C.BELTRAN		USAGERS
S.PESCE	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE LA MISE	*	ETAT
F.MARTY	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE LA DREAL	*	ETAT
B. AURIOL	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE LA DRJSCS		ETAT
G. ABELLA		ELU	MR LE REPRESENTANT DE L'ARS34	*	ETAT
J.C BOLTZ	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE L'ONEMA	*	ETAT
B. PECCOL		ELU			
R. OBON	*	ELU			
A. DURO	*	ELU			

OBJET : COMPTE RENDU

Début de séance : 14 heures.

DELIBERATION N°1 : VALIDATION DU COMPTE RENDU DE LA CLE DU 29 SEPTEMBRE 2016

Le Président présente à la Commission Locale sur l'Eau le compte rendu de la réunion du 29 septembre 2016.

La commission locale sur l'Eau, à l'unanimité :

- approuve le compte rendu de la CLE du 29 septembre 2016

DELIBERATION N°1 : PRESENTATION ET VALIDATION DE LA STRATEGIE LOCALE DE GESTION DU RISQUE INONDATION DES BASSINS DE L'ORB, DU LIBRON ET DE L'HERAULT

Le Président présente la stratégie Locale de Gestion du risque Inondation des bassins de l'Orb, du Libron et de l'Hérault

La commission locale sur l'Eau, à l'unanimité :

- Approuve la SLGRI des bassins versant de l'Orb, du Libron et de l'Hérault.

DELIBERATION N°3 : PRESENTATION ET VALIDATION DE L'INVENTAIRE COMPLEMENTAIRE DES ZONES HUMIDES DU BASSIN VERSANT ORB LIBRON

La Commission Locale sur l'Eau, à l'unanimité, décide :

- De valider la délimitation des zones humides avérées mais également des zones humides de fiabilité 1 et 2 issues des inventaires réalisés par le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron ;
- D'intégrer la cartographie au SAGE Orb Libron, intégrant l'espace fonctionnel des zones humides ;
- De valider la méthodologie de hiérarchisation des zones humides issue de l'étude inventaire et localisation des zones humides des vallées de l'Orb et du Libron de 2013, portée par le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron;

- De solliciter le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron pour compléter utilement l'inventaire sur les zones humides de fiabilité 1 et 2 ;
- De demander aux maîtres d'ouvrages que les zones humides qui n'ont pas fait l'objet de reconnaissance de terrain soient soumises à étude complémentaire avant tout aménagement.

**DELIBERATION N°4 : DEVELOPPEMENT DES RESEAUX HYDRAULIQUES AGRICOLES EN REPONSE AU STRESS HYDRIQUE DES CULTURES
AVIS DU SAGE ORB LIBRON SUR LE PROJET NORD EST BITERROIS : TRANCHE 2**

LA COMMISSION LOCALE SUR L'EAU, CONSIDERANT :

- Que les systèmes d'irrigation choisis, par goutte à goutte, permettent une optimisation de la quantité d'eau utilisée, de l'efficacité du système et une préservation de la ressource ;
- Que chaque parcelle sera équipée d'une borne avec des compteurs, ce qui permettra d'assurer un suivi précis à la parcelle ;
- Que le bon pilotage de l'irrigation occupe une place importante dans le projet, l'utilisation de l'eau devant se faire de manière rationnelle ;
- Que la marge de manœuvre disponible dans le barrage des Monts d'Orb, entre 11 et 16 Millions de m³ 39 années sur 40, est largement supérieure aux 2 643 800 m³ nécessaires à la mise en place des projets de Roquebrun, du Nord Est Biterrois 1 et 2, d'Enserune, de Montblanc, de la Clape et de la cave de Cers Portiragnes ;
- Que la marge de manœuvre disponible dans le barrage des Monts d'Orb permet de satisfaire les besoins des cinq projets, mais également la satisfaction de la croissance des usages sur le réseau régional, mais aussi de nouvelles fonctionnalités (soutien étiage, besoins AEP aval, ...) et ce 39 années sur 40 ;
- Que la disponibilité de la ressource Orb est donc garantie bien au-delà de 8 années sur 10.
- Que les résultats de l'étude « *Perspectives d'évolution de la gestion des volumes stockés dans le barrage des Monts d'Orb* » de novembre 2011, ainsi que de l'étude Volume prélevable Orb Libron permettent à la Commission Locale sur l'Eau de se positionner sur le projet Nord Est Béziers T2;
- Qu'il est impératif d'optimiser les rendements des réseaux, dans un souci de gestion économe de la ressource ;
- Qu'il est important de suivre les volumes effectivement prélevés ;
- Que l'arrivée de l'Eau du Rhône sur le secteur en 2020 se traduirait par l'absence de pression supplémentaire sur la ressource Orb ;

LA COMMISSION LOCALE SUR L'EAU, A L'UNANIMITE :

DECIDE :

- de donner un avis favorable à la mise en place du projet Nord Est Béziers T2;
- de demander aux gestionnaires des équipements en objet la fourniture des volumes prélevés afin d'alimenter l'observatoire d'utilisation de la ressource Orb.

RECOMMANDE :

- aux gestionnaires des équipements en objet de maintenir les rendements actuels si ceux-ci sont supérieurs à 80% et d'atteindre un rendement de 80% en période estivale dans un délai de 5 ans ;

ENCOURAGE :

- la mise en place de démarches collectives de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires par les professionnels bénéficiaires de ces projets, en complément des actions déjà engagées sur les territoires du Libron, du Lirou, et de la nappe astienne.

DELIBERATION N°5 : PRESENTATION ET VALIDATION FINALE DU PAGD ET DU REGLEMENT DU SAGE ORB LIBRON

Le SAGE Orb Libron a débuté en novembre 2009, date à laquelle a été mis en place la Commission Locale sur l'Eau. En ce qui concerne la phase d'élaboration, les textes imposent une procédure précise qui suit six séquences s'enchaînant les unes après les autres:

1 - État initial, validé le 13 mars 2013

2 - Diagnostic global, validé le 13 mars 2013

3 - Scénario tendanciel, validé le 7 novembre 2013

4 - Etude de scénarii contrastés et Choix de la stratégie, validé le 16 octobre 2014

Le comité technique, appuyé des commissions thématiques, a travaillé à la rédaction du PAGD et du Règlement du SAGE Orb Libron. Le Président présente le PAGD et le Règlement du SAGE Orb Libron.

La Commission Locale sur l'Eau, à l'unanimité:

- Valide le PAGD et le Règlement du SAGE Orb Libron.

Fin de séance : 16 heures.

Béziers, le 15 décembre 2016

**Le Président de la Commission
Locale sur l'Eau du SAGE Orb Libron**



Jean Noël BADENAS